



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

Hermès se mobilise pour la protection de la biodiversité dans sa sphère de responsabilité directe, dans sa sphère d'influence élargie, et par des engagements volontaires au-delà de sa sphère d'influence économique.

POLITIQUE

En décembre 2022, les 196 parties (195 pays et l'Union européenne) ayant ratifié la Convention sur la Diversité Biologique, un traité international sur la conservation, l'utilisation durable et le partage juste de la diversité biologique, ont adopté lors de leur 15^e *Conference Of Parties* (COP 15) le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité⁽¹⁾.

Ce cadre met à disposition de la communauté mondiale une feuille de route pour 2050 comprenant quatre objectifs et 23 cibles pour protéger et restaurer la nature et l'utiliser de manière durable, pour les générations actuelles et futures. Il a été acté notamment la protection de 30 % des zones terrestres et marines mondiales, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, et un mécanisme de financement de leur mise en œuvre, avec le Fonds mondial pour la biodiversité, tout en prenant en compte une solidarité internationale à l'égard des pays les plus vulnérables et les plus riches en biodiversité.

En particulier, la cible 15 demande à ses parties de prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager les entreprises et les institutions financières à contrôler, évaluer et rendre compte de leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs chaînes de valeur, à fournir une information à leurs clients et à s'aligner sur les réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages offerts par la biodiversité. La cible 15 ambitionne de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir les modes de production durables.

Pour répondre aux enjeux actuels concernant la perte globale de biodiversité, **Hermès s'est engagé de façon concrète avec une stratégie formalisée en 2018 et mise à jour en 2020 autour de quatre axes structurants : former, collaborer, évaluer et agir.** Ces engagements s'inscrivent dans le cadre mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité.

Pour accomplir cette stratégie biodiversité, le groupe s'est doté d'un schéma directeur en six composantes :

- ◆ la Vision ;
- ◆ la Gouvernance et Organisations ;
- ◆ les quatre piliers de ses engagements :
 - 1. Former,
 - 2. Collaborer,
 - 3. Évaluer,
 - 4. Agir.

Vigilant à contribuer à l'action mondiale, et à baser ses objectifs sur la science, Hermès inscrit sa stratégie biodiversité dans les grands référentiels de place, détaillés dans la suite de cette partie : Act4Nature International dès 2018, SBTN et TNFD (grille de concordance en § 2.7.2.4.3).

2.4.3 BIODIVERSITÉ

Le maintien d'un cadre environnemental propice au développement des activités passe par le respect et la sauvegarde de la biodiversité. Selon le récent rapport « Living planet » de WWF, on observe un déclin très préoccupant des populations d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles à la surface du globe depuis 1970.

1. *Kunming-Montreal Global biodiversity framework.*

VISION

« La nature nous inspire depuis 1837. La protection de la biodiversité est une opportunité magnifique. Transmettre cette richesse aux générations futures nous oblige. C'est un combat du présent. » Axel Dumas, gérant d'Hermès.

Par l'identification de ses risques et dépendances liés à la nature et la compréhension des interrelations entre ses chaînes de valeur, la nature et le changement climatique, Hermès anticipe et atténue les bouleversements liés à l'érosion de la biodiversité. En calculant son empreinte biodiversité et en la réduisant par des actions concrètes, Hermès souhaite garantir une utilisation durable de la nature, en maintenant les services écosystémiques, pour profiter de ses opportunités. Hermès ancre son action et sa trajectoire d'empreinte biodiversité dans les grands cadres mondiaux et les meilleurs référentiels, visant l'harmonie avec une nature appréciée, conservée, restaurée et utilisée de manière raisonnable.

GOUVERNANCE

Le sujet « Biodiversité » est supervisé par le Conseil du développement durable et par le Comité exécutif. Pour ce sujet éminemment complexe, le groupe s'entoure d'experts et s'appuie sur des ONG spécialisées.

PILIER DE L'ENGAGEMENT

Les quatre piliers retenus ont pour but de guider le groupe et ses métiers dans la mesure de l'empreinte biodiversité des chaînes de valeur, de co-construire des actions correctives et positives, ou encore d'accompagner la montée en compétence de l'organisation. Ils intègrent des engagements précis qui décrivent des objectifs clairs et des horizons de temps dédiés.

Hermès a profité de la mise à jour de cette stratégie biodiversité en 2020 pour renouveler son engagement individuel auprès du dispositif Act4Nature International. La stratégie et les objectifs qui y sont attachés ont donc fait l'objet d'une validation par un comité de parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartites (entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales).

Les engagements de la maison se définissent de la façon suivante :

1. Former : il s'agit d'accroître les actions internes de sensibilisation à la biodiversité et de former sur les enjeux et la stratégie biodiversité tous les collaborateurs, avec une attention plus particulière sur ceux disposant des leviers d'action (de la création aux achats à l'immobilier, par exemple).

Objectifs : Poursuivre la formation des directeurs généraux, experts et Comités développement durable, étendre aux Comités de direction, collaborateurs des sites et filières en 2023, puis à tous les collaborateurs d'ici 2025 ;

2. Collaborer : le groupe poursuit en 2022 son partenariat avec le WWF France ainsi qu'avec d'autres ONG spécialisées et acteurs de haut niveau sur la biodiversité. Cette approche collaborative est déterminante dans le développement de pratiques transformatives et s'appuie sur l'expertise de nos partenaires pour contribuer aux trois autres piliers de la stratégie biodiversité.

Hermès est toujours à la recherche de nouvelles collaborations avec les parties prenantes expertes de ces sujets.

Objectifs : poursuivre les travaux avec ces organisations reconnues en 2023 ;

3. Évaluer : Hermès souhaite construire une matrice d'analyse d'impacts robuste fondée sur la cartographie des chaînes de valeur. La mesure de l'empreinte biodiversité du groupe selon les cinq pressions de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) en sera la résultante.

Objectifs : mesurer l'empreinte biodiversité, notamment des principales chaînes d'approvisionnement (cuir, soie, cachemire, bois, coton) d'ici 2025 avec WWF France et CDC Biodiversité par l'approche *Global Biodiversity Score* (GBS). Intégration des enjeux identifiés dans les outils de reporting d'ici 2025 ;

4. Agir : des plans d'action proportionnels au niveau d'impact sur tous les sites et filières matières premières devront être réalisés et soutenir le développement des *Science Based Targets*. En parallèle, le groupe s'engage à poursuivre ses actions positives engagées au-delà de sa sphère de responsabilité directe.

Objectifs : établir des plans d'action pour 100 % des sites à « plus faible impact » d'ici 2023, pour ceux à « fort impact » et pour ses principales filières d'approvisionnement d'ici 2025. Continuer les investissements sur les projets biodiversité via les fonds *Livelihoods* et la Fondation d'entreprise : quatre projets dédiés d'ici 2023.

2.4.3.1 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES COLLABORATEURS

Le module d'*e-learning* dédié à la biodiversité a été déployé en 2021. Cette formation accessible à tous a été développée en mode coopératif avec des collaborateurs de la maison provenant de différents horizons.

En 2022, les membres du Comité opérationnel développement durable du groupe ont suivi une journée de formation aux enjeux de la biodiversité grâce notamment à la **Fresque de la biodiversité** et à une *master class* animée par CDC Biodiversité. Cette action s'inscrit dans la continuité de plusieurs années de formations en lien avec la biodiversité comme la formation Conservation International (CI) et les webinaires *Fashion Pact*, les formations spécifiques de WWF, la formation à la méthodologie GBS et le séminaire de sensibilisation au rapport IPBES. En décembre 2022, un séminaire a regroupé plus de 100 personnes pour décrypter les résultats de la COP 15 avec la présentation d'experts de WWF France et des discussions sur les engagements du groupe sur les principales recommandations de cette COP.

Des initiatives ponctuelles peuvent être conduites en complément comme chez La Montre Hermès où la semaine de l'environnement et de la biodiversité de septembre 2022 a été l'occasion de proposer cinq activités en partenariat avec cinq associations et de réaliser un total de 202 heures de bénévolat. Au programme, visite guidée et travaux d'entretien dans un rucher et dans une réserve naturelle et nettoyage des bords du lac de Neuchâtel.

2.4.3.2 TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Hermès souhaite s'entourer des meilleures compétences pour progresser dans le domaine de la biodiversité.

L'accord de partenariat avec WWF France, signé depuis mai 2016, a été renouvelé en 2020 pour trois ans. L'objectif est de travailler conjointement à la préservation des écosystèmes en analysant les interactions avec les chaînes d'approvisionnement du groupe. En 2022, les axes de travail ont été redéfinis pour s'adapter aux évolutions rapides des attentes autour de la biodiversité et rendre ce partenariat encore plus ambitieux :

- ♦ accompagnement technique : déployer des projets concrets et proactifs. C'est l'axe historique du partenariat qui a vu ces dernières années des projets tels que l'analyse *Water Risk Filter* sur l'évaluation de l'empreinte eau douce et des risques hydriques sur les activités du groupe, l'étude terrain sur les filières de cachemire en Mongolie intérieure et la collaboration tripartite avec CDC Biodiversité sur la mesure globale de l'empreinte biodiversité d'Hermès ;
- ♦ sensibilisation interne : favoriser la prise de conscience par les collaborateurs des principaux enjeux liés à la biodiversité et viser une acculturation sur le sujet complexe de la biodiversité afin de faciliter sa prise en compte dans les processus internes ;
- ♦ *Critical friends* : capter les signaux faibles issus de la société civile et échanger avec elle dans un esprit de dialogue orienté solutions ;
- ♦ visibilité et communication : afin de mettre en valeur les résultats du partenariat et montrer comment il déplace les lignes grâce à la collaboration d'un acteur économique et d'une ONG.

Par ailleurs, Hermès a poursuivi son travail de collaboration avec le *Cambridge Institute for Sustainable Leaders (CISL)*. Après l'étude sur la filière brésilienne des vers à soie, le CISL a rendu en 2022 son analyse de l'impact sur la biodiversité de la filière indienne de cuir de chèvres. Les cinq États indiens où Hermès s'approvisionne sont connus pour leur importante biodiversité, dont une grande partie est menacée par le changement d'utilisation des terres induit par le développement économique. Historiquement, les efforts de conservation se sont concentrés sur les forêts plutôt que sur les prairies (qui sont d'une grande importance pour la production caprine) avec la perception que ces zones sont des « friches » à convertir à des usages productifs. En termes d'impacts positifs, l'élevage de chèvre offre des avantages économiques importants aux communautés locales, et en particulier aux femmes. Si les pratiques de gestion du pâturage sont appropriées, l'impact sur la gestion de la biodiversité peut être également positif : contrôle des mauvaises herbes et des plantes envahissantes. L'étude précise : « Au regard du volume de peaux de chèvre sourcées, les impacts que la filière d'approvisionnement d'Hermès aura sur la biodiversité seront très faibles par rapport à la menace d'empiètement urbain par exemple. »

Les efforts doivent se concentrer sur la juste rémunération des éleveurs pour un bénéfice social et également au niveau des écosystèmes. Les métiers de la maison, notamment le cuir, ont intégré les recommandations de ce rapport dans leurs feuilles de route 2024 sur cet approvisionnement.

Hermès a renforcé ses liens avec CDC Biodiversité en rejoignant en 2022 le Club B4B+ créé pour co-construire, expérimenter sur le GBS (*Global Biodiversity Score*) et alimenter la réflexion autour de l'empreinte biodiversité, et en participant comme *speaker* à l'*European Business & Nature Summit 2022*.

Le groupe a également poursuivi ses travaux très opérationnels avec des ONG de terrain impliquées sur la protection de la biodiversité : en Afrique du Sud, avec la SAOBC, sur le sujet des autruches mais aussi celui des écosystèmes locaux (eau) ; avec l'ICFA pour les crocodiliens, avec l'ONG anglaise RSPCA sur les sujets de bien-être animal. De même, en 2019, le groupe a initié une démarche de meilleure connaissance de son empreinte eau dans l'ensemble de ses sites et ceux de ses fournisseurs (75 sites). Dans le cadre de cette étude, les impacts éventuels sur la biodiversité sont pris en compte et analysés.

En parallèle, la Fondation d'entreprise Hermès poursuit son partenariat avec WWF France pour la préservation du patrimoine naturel et des écosystèmes, en soutenant la réduction de la criminalité liée aux espèces sauvages, quatrième activité criminelle transnationale au monde, et en s'engageant dans de futurs projets de protection.

2.4.3.3 DIAGNOSTIQUER LES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Hermès a mesuré dès 2021 son empreinte grâce à l'outil *Global Biodiversity Score* porté par CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des dépôts), mis en œuvre avec l'appui de WWF France et basée sur des données terrains, financières et théoriques de 2019. Cette démarche de mesure d'empreinte biodiversité s'intègre dans la cible 15 de l'accord de Kunming-Montréal. Les travaux se sont poursuivis en 2022 pour approfondir et mieux comprendre les mesures, et renforcer les actions sur certains sujets.



Le GBS est un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises. Les résultats sont exprimés en $MSA.km^2$, où MSA est l'abondance moyenne des espèces (*Mean Species Abundance*), une métrique caractérisant l'intégrité des écosystèmes.

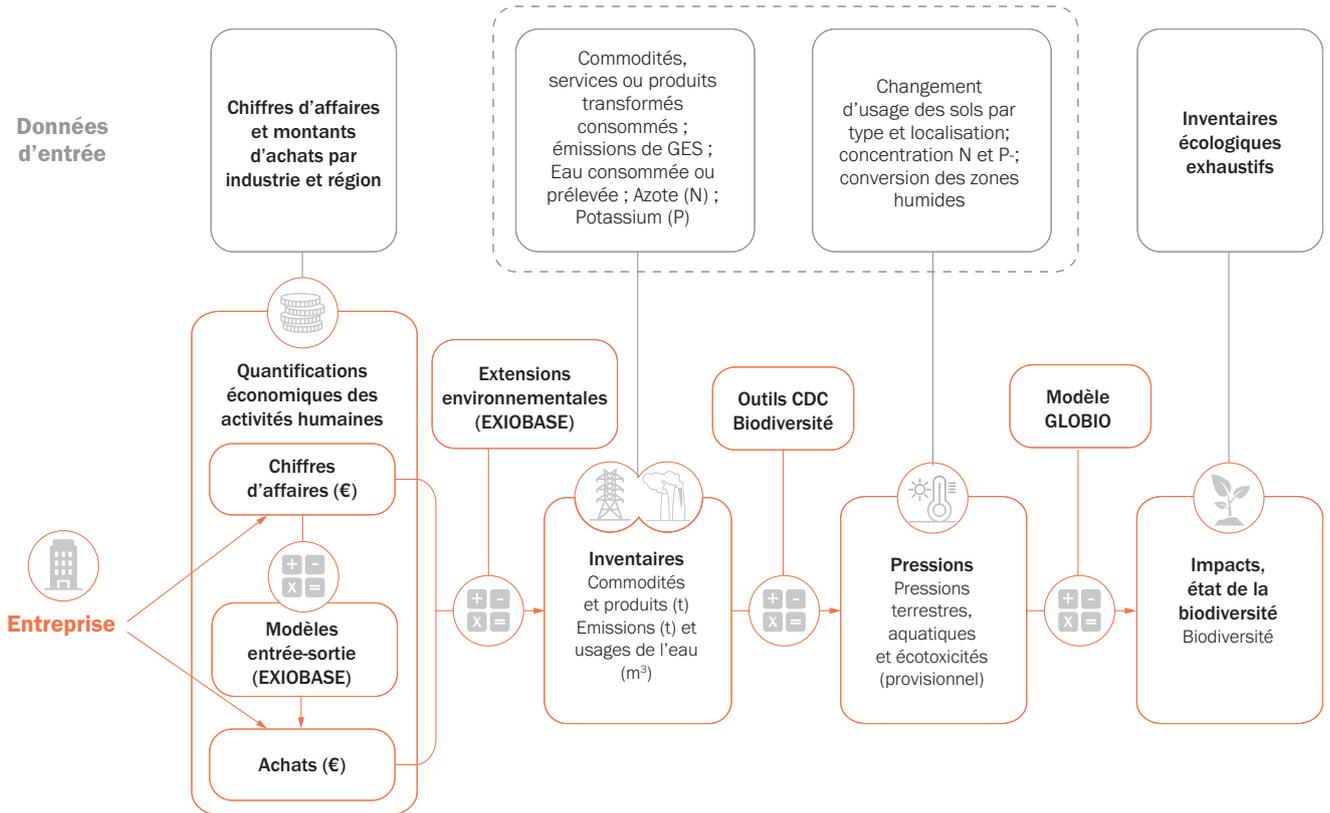
DIFFÉRENCES ENTRE MÉTRIQUES, UNITÉS, OUTILS ET INDICATEURS (CDC BIODIVERSITÉ, 2020)

MÉTRIQUE / UNITÉ	 kg - unité de mesure de la masse d'une personne	MSA.m² MSA.m ² - système grâce auquel l'intégrité écologique peut être mesurée
OUTIL	 balance - outil permettant de peser une personne	GBS GBS - outil permettant d'évaluer l'empreinte sur la biodiversité
INDICATEUR	 poids - indicateur de la masse d'une personne	Empreinte sur la biodiversité - indicateur pouvant être utilisé par une entreprise

L'analyse est menée en analysant l'impact des différentes composantes de l'activité économique sur ces écosystèmes selon les pressions suivantes : utilisation des sols, fragmentation, empiètement, dépôt d'azote atmosphérique, changement climatique, perturbation hydrologique, conversion des zones humides, émissions de nutriments et changement d'affectation des sols dans le bassin versant. Ces

pressions sont dérivées des travaux de l'IPBES. Le calcul repose sur l'utilisation de la base de données GLOBIO, et permet de calculer des impacts statiques et dynamiques, sur les scopes 1 (opérations directes) et 2 (achats d'énergie hors combustibles) comme le scope 3 amont (autres achats).

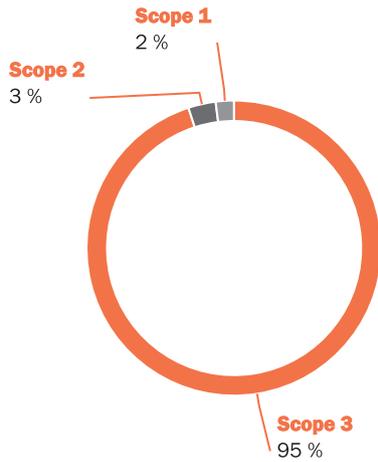
PROCESSUS DE RÉCOLTE ET ANALYSE DES DONNÉES (CDC BIODIVERSITÉ, 2020)



Au total, 92% du chiffre d'affaires d'Hermès est couvert par cette analyse, c'est-à-dire tous les métiers d'Hermès avec quelques exceptions, notamment la Bijouterie, dont la méthodologie dans le GBS n'est pas encore adaptée (données et facteurs d'impacts non adéquats en particulier sur l'utilisation par Hermès d'or recyclé et non

d'or minier, à la date de l'évaluation, versions 1.1 et 1.2.1-bêta utilisées). Le périmètre de l'étude comprend les scopes 1, 2 et 3 amont (c'est-à-dire hors phase d'utilisation). Ce périmètre est nommé par CDC Biodiversité « Scope Intégré Verticalement ».

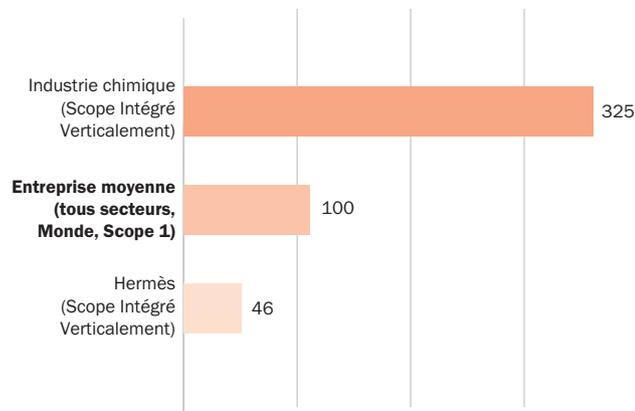
RÉPARTITION PAR SCOPE DE L'EMPREINTE DYNAMIQUE TERRESTRE HERMÈS



Hermès a choisi de piloter les actions et les investissements du groupe en se focalisant sur l’empreinte dynamique terrestre, qui fait état de la dégradation annuelle. La majorité de l’empreinte est liée à l’amont de la chaîne de valeur. Les principales pressions pour la biodiversité terrestre sont notamment liées à l’occupation des sols (cultures, élevages) et aux émissions de gaz à effet de serre (scope 3 amont), démontrant une relation forte entre climat et biodiversité. Ces analyses seront aussi progressivement utilisées par le groupe pour affiner sa stratégie de développement immobilière, en complément des critères posés par les réglementations françaises (zéro artificialisation nette, ZAN) et européennes (taxonomie).

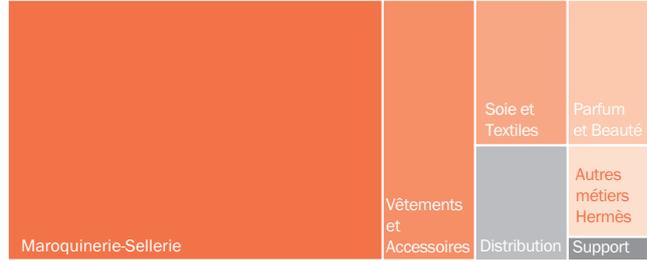
Si les calculs d’impact sur la biodiversité sont encore peu répandus, les premières comparaisons permettent de considérer Hermès comme ayant une activité moins intensive sur la biodiversité que celles identifiées dans les données intersectorielles disponibles.

INDICE SUR L'INTENSITÉ D'IMPACT DYNAMIQUE TERRESTRE EN MSA. M²/€ (ENTREPRISE MOYENNE EN BASE 100)



Focus sur le métier Maroquinerie-Sellerie

Une attention particulière a été portée au métier de Maroquinerie-Sellerie qui représentait en 2020 45,5 % du chiffre d’affaires du groupe tout en contribuant à plus de 50 % de l’empreinte dynamique terrestre.



L’analyse des contributions aux pressions sur la biodiversité repose sur une analyse détaillée de la chaîne d’approvisionnement (essentiellement en France et en Europe pour la Maroquinerie). Ces pressions sont à 95 % au sein de la chaîne d’approvisionnement amont (scope 3). Les travaux ont permis d’identifier deux leviers prioritaires d’action au sein de nos filières :

- ◆ l’alimentation animale ;
- ◆ l’élevage (hors alimentation).

Plusieurs travaux ont été initiés avec d’autres acteurs des filières et des experts sur ces leviers dans le but de mieux appréhender leurs impacts au sein de la chaîne de valeur, pour comprendre comment réduire leur empreinte sur la biodiversité. Notamment, des projets ont été initiés autour de la filière bovine en France, qui seront lancés en 2023.

2.4.3.4 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LES MÉTIERS, FILIÈRES ET SITES

Le groupe Hermès poursuit, avec les partenaires auprès desquels il s’approvisionne en matières naturelles, un travail constructif qui intègre la protection de la biodiversité. Le groupe collabore dans ce cadre avec des ONG internationales, selon les contextes, afin de mieux évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui le concernent et les impacts sur sa chaîne d’approvisionnement.

Les sites de production, par leur implantation en milieu rural, sont impliqués dans de nombreuses démarches en faveur de la biodiversité, les sites tertiaires ou mixtes conduisent également des actions. Ces dernières sont présentées au § 2.4.3.6.

En ce qui concerne les filières, les actions sont présentées au § 2.4.2.3.

Fermes (crocodiliens)

Les animaux élevés dans les fermes sont très majoritairement issus de prélèvements d’œufs dans le milieu naturel, selon des quotas définis annuellement par les autorités locales. Plusieurs acteurs garantissent le bon fonctionnement de l’industrie de l’élevage en Australie et aux États-Unis, en particulier les gouvernements locaux et leurs départements en charge de la protection de la nature, les propriétaires terriens, les chasseurs ainsi que les collecteurs d’œufs et les incubateurs auxquels les fermes d’élevage achètent les œufs ou les nouveau-nés.

À ce titre, les revenus réalisés par les propriétaires terriens grâce à la collecte des œufs contribuent à l’entretien de ces zones humides, et donc au maintien de la biodiversité dans ces espaces naturels. Par ailleurs, les bagues Cites, dont l’usage est rendu obligatoire par la Convention de Washington, et les permis de collecte des œufs

gènèrent des bénéfices pour les autorités locales (comme le *Fish and Wildlife* aux États-Unis, ou le Département de l'environnement et des ressources naturelles du Territoire du Nord en Australie). Ces ressources sont consacrées ensuite au fonctionnement des services impliqués dans la gestion des programmes de conservation des espèces, au suivi des populations d'animaux dans le milieu naturel, au contrôle du respect des exigences réglementaires et aux programmes de recherche sur les crocodiliens.

De plus, des actions spécifiques sont décidées au niveau local. C'est le cas notamment en Louisiane, où les fermiers doivent réintroduire dans le milieu naturel au minimum 5 % des alligators – en bonne santé et ayant atteint une taille minimum – élevés sur leur ferme. Cette réintroduction est réalisée dans des zones définies par les autorités locales et sous leur contrôle. L'élevage de l'alligator, fortement réorganisé à la faveur de la mise en place de la Convention de Washington, a contribué d'une part à la sauvegarde de l'espèce et à son développement sans précédent dans les zones considérées, et d'autre part, par effet induit, à la protection et à l'entretien des zones humides (le « marsh ») où ces animaux vivent et se reproduisent. Selon le *Fish & Wildlife* américain, une surface de 1,2 million d'hectares de zones humides est ainsi mieux entretenue. L'objectif est de continuer à soutenir les fermiers dans leur développement, et pérenniser ainsi ces effets.

Les sites de production, par leur activité et leur localisation, jouent donc un rôle clé dans la préservation des espèces, la protection de la biodiversité et l'économie locale. L'efficacité de leurs actions provient d'un ancrage local fort, grâce notamment aux relations avec les différentes autorités en charge de la protection de la nature, les collecteurs d'œufs et les propriétaires terriens.

Lutte contre la déforestation

Pour lutter contre la déforestation, Hermès prend en compte ses risques liés à sa chaîne de valeur en amont. Sur celle-ci, trois sujets principaux ont été identifiés : l'utilisation des sols pour l'alimentation animale, d'essences de bois pour les objets Hermès Maison et du carton pour les emballages.

1. L'analyse GBS de l'empreinte biodiversité terrestre du cuir chez Hermès a permis de prendre conscience du poids de l'alimentation bovine (même si la part de soja importé dans les rations alimentaires du bétail européen sont faibles).
2. En assurant une demande de bois certifiés (certification FSC pour le chêne, SVLK pour l'acajou), Hermès s'assure un *sourcing* de bois provenant de forêts avec une meilleure prise en compte de la biodiversité, un maintien de la qualité de l'eau et une moindre réduction de l'érosion des sols. La maison réalise biannuellement auprès de ses fournisseurs une évaluation en considérant la vulnérabilité des espèces (classification de l'espèce dans les listes rouges de l'UICN : Union internationale pour la conservation de la nature). Cette démarche vise à réduire le risque de déforestation (utilisation d'essences précieuses) et ainsi la préservation des milieux naturels. Une mission dirigée par un expert du secteur en 2022 a conduit à une revue critique de l'ensemble du portefeuille et une analyse des actions à mener dans un objectif de zéro déforestation liée à l'activité Hermès Maison en 2025.

3. Le carton et le papier utilisés pour les sacs et les boîtes orange remis aux clients sont 100 % certifiés FSC, et à 40 % issus du recyclage.

Par ailleurs, pour toute nouvelle implantation de site industriel, une étude d'impact est réalisée, intégrant les enjeux liés à la faune, à la flore et à la préservation des milieux naturels.

2.4.3.5 CONTRIBUER À DES ACTIONS POSITIVES HORS DE LA SPHÈRE DE RESPONSABILITÉ D'HERMÈS

Contribuer à des actions positives

Fondation d'entreprise ⁽¹⁾

Convaincue que la protection de la biodiversité contribue concrètement à façonner une société plus humaniste, la Fondation d'entreprise Hermès poursuit et renforce son action dans ce domaine. Elle soutient par exemple un projet de grande ampleur en Afrique, en partenariat avec WWF France : *Traffic/AfricaTwix*. Ce projet a pour objectif d'améliorer la lutte contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal d'espèces protégées en Afrique, à travers la mise en place d'outils informatiques de dialogue entre les différentes autorités des pays concernés. La Fondation continuera à appuyer ce projet. Depuis 2019, la Fondation s'est engagée encore davantage sur le sujet, en soutenant un programme du Muséum d'histoire naturelle *Vigie-Nature Ecole*, qui vise à permettre à des écoliers de participer au recensement de la biodiversité des campagnes ; et un soutien à l'ONG « L'Atelier paysan » qui, par son approche agroécologique, pose les bases d'un développement agricole plus respectueux de la biodiversité. En 2022, le programme Manuterra a été officiellement lancé après une année-pilote réussie. Ce dispositif d'éducation au monde vivant par une initiation à la permaculture constitue un geste fort et prospectif pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux. Dans quatre académies, 11 classes participent d'ores et déjà au programme sur le temps scolaire, soient 280 élèves environ. La Fondation continue par ailleurs d'accompagner différentes initiatives ciblées (hêtraie de la Massane, Atelier Paysan, Africa-TWIX, Vigie-Nature école, Festival Agir pour le vivant et La Villette) qui, selon de multiples modalités, s'emploient à répondre aux défis écologiques pour pérenniser la durabilité de notre planète.

S'aligner avec les cadres internationaux et les meilleurs référentiels

Act4Nature International

Act4Nature est une initiative lancée en 2018 par EpE (entreprises pour l'environnement) et signée par 65 acteurs de l'économie française, dont Hermès, avant de devenir « Act4Nature International » en 2020 en rejoignant l'initiative mondiale « Business for Nature ». Cette initiative a pour objectif de mobiliser les entreprises pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité, à la fois sur des engagements communs fixés par des associations et institutions scientifiques, et sur des engagements individuels spécifiques à chaque partenaire.

Les engagements « Act4Nature » collectifs, complétés par l'engagement individuel d'Hermès, renforcé en 2020, se retrouvent dans les engagements du pilier Planète de ce rapport et ont fait l'objet d'une validation par l'ensemble des parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartite (entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales).

1. Pour plus de détails, consulter la page <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/tous-les-programmes-de-la-fondation>

Concrètement, la stratégie présentée par Hermès a été examinée par un panel d'ONG avant d'être validée. Un bilan sera effectué en 2023.

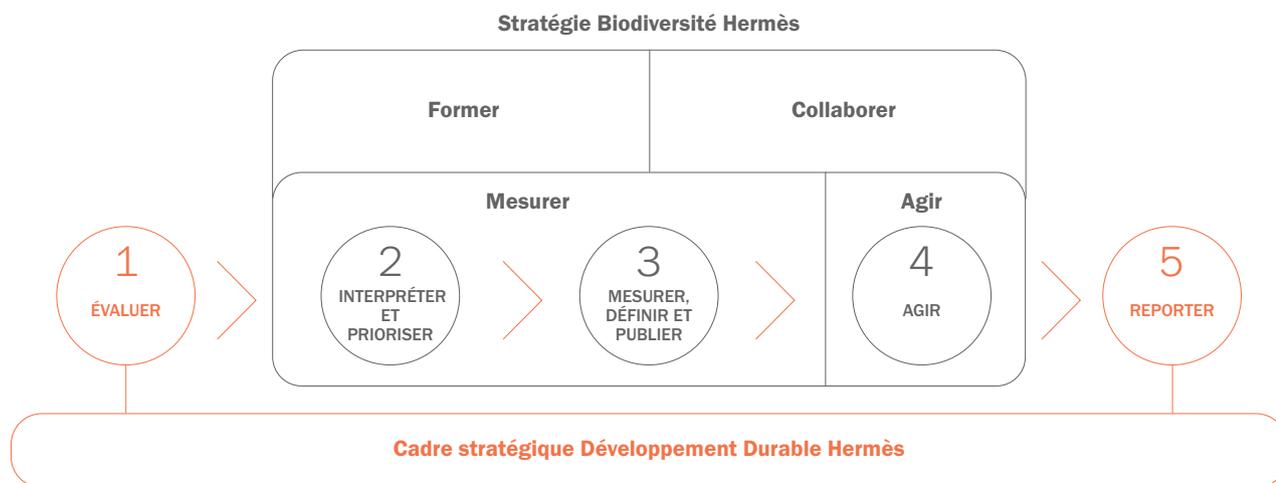
Science Based Targets for Nature

Le réseau *Science Based Targets Network* (SBTN) a été créé en 2019 et regroupe plus de 50 organisations. La mission de SBTN est de créer une économie mondiale dans laquelle la science et les objectifs

sociétaux définissent comment rééquilibrer notre système planétaire et inverser la courbe de la perte de biodiversité.

Le SBTN définit cinq étapes pour fixer des objectifs fondés sur la science pour la nature (*Science Based Targets for Nature*) à savoir : (1) évaluer, (2) interpréter et prioriser, (3) mesurer, établir et publier, (4) agir, (5) suivre.

Recoupement entre *Science Based Target for Nature* et la stratégie Hermès



Les étapes du SBTN se recoupent avec le cadre stratégique de développement durable d'Hermès et plus précisément les étapes (2) interpréter et prioriser, (3) mesurer, établir et publier et (4) agir sont intégrées dans les piliers Évaluer et Agir de la stratégie biodiversité

Hermès là où les étapes (1) évaluer et (5) suivre se retrouvent dans le cadre stratégique de Développement durable du groupe. Hermès montre sa singularité en complétant sa stratégie biodiversité par les piliers Former et Collaborer.

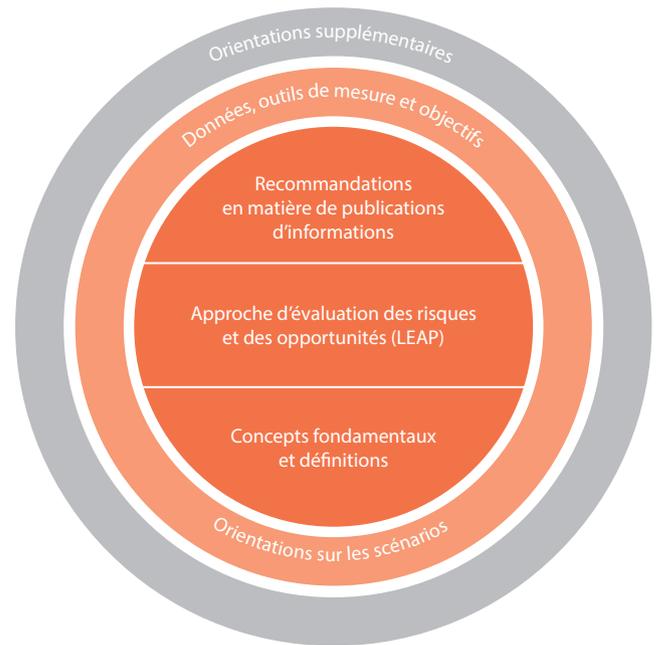
Grille de correspondance *Science Based Target for Nature*

Étapes SBTN	Partie et paragraphe du document d'enregistrement universel	Correspondances
Évaluer	Réaliser une analyse de matérialité	§ 2.1.3 Analyse de matérialité
	Cartographier sa chaîne de valeur	§ 2.6.1.2 Cartographie des risques § 4.1.4.1 Évolutions des grands enjeux planétaires en matière de climat et de biodiversité
Interpréter et prioriser	Identifier ses sphères d'influences	« Évaluer » - § 2.5.5.3 Diagnostiquer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur
	Prioriser les localisations	
Mesurer, établir et publier	Mesurer les valeurs de référence	« Évaluer » - § 2.5.5.3 Diagnostiquer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur
	Développer un plan de suivi	
	Établir des cibles	
	Publier ses objectifs et leurs valeurs de référence	
Agir	Éviter	« Agir » - § 2.5.5.4 Mettre en œuvre des actions dans les métiers, filières et sites
	Réduire	
	Restaurer et régénérer	
	Transformer	
Suivre	Faire le suivi	Tableau de suivi - § 2.5
	Rendre compte	
	Vérifier	

Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

Le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD), créé en 2021, est composé de 40 membres représentant des institutions financières, des entreprises et des fournisseurs de services de marché. La mission de la TNFD est d'élaborer et de fournir un cadre de reporting des risques et opportunités liés à l'évolution de la nature et d'agir en conséquence, dans le but à terme de soutenir une réorientation des flux financiers mondiaux vers des projets à externalités positives pour la nature.

La TNFD a publié en novembre 2022 la troisième version bêta de son cadre (v0.3). Hermès suit avec attention ces travaux et saura s'aligner avec les recommandations de la version finale, en particulier sur les recommandations de publication d'informations sur la gouvernance (rôle et surveillance des instances dirigeantes des relations de dépendance, impacts, risques et opportunités liés à la nature), la stratégie (impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés à la nature sur les activités et la planification financière associées), la gestion des risques et des impacts ainsi que les outils de mesure. Hermès propose déjà une grille de correspondance avec le cadre v0.3 de la TNFD, disponible dans le § 2.7.4.3.

**Accord mondial pour la biodiversité de la Convention pour la diversité biologique**

De façon volontaire, sans attendre la déclinaison de la Convention pour la diversité biologique en stratégie de biodiversité nationale française ou autre mécanisme contraignant, Hermès réfléchit, avec ses partenaires comme WWF France, dès à présent aux réponses à apporter au Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité, en particulier sur les cibles concernant les activités d'Hermès. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Cibles du Cadre mondial Kunming-Montréal	Réponses d'Hermès	Paragraphes du document d'enregistrement universel
Objectif A – Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité		
Cible 1 : Aménagement du territoire	Référentiel immobilier Harmonie pour limiter l'artificialisation	§ 2.5.2
Cible 2 : Restauration	Projets de restauration des écosystèmes sensibles <i>via</i> Livelihoods	§ 2.5.7.3.2
Cible 4 : Espèces menacées	Respect de la réglementation Cites	§ 2.4.2.4.1
Cible 5 : Commerce d'espèces sauvages	Briefs filières durables & RSE mis à jour et enrichis en 2022	§ 2.4.2.1
Cible 6 : Espèces invasives	-	-
Cible 7 : Pollution	Objectif de suppression des plastiques à usage unique, politique de gestion des produits chimiques	§ 2.4.1.4 et § 2.5.5
Cible 8 : Changement climatique	Trajectoire SBTi 1,5°C validée	§ 2.5.7
Objectifs B & C – Assurer les besoins des personnes à travers l'utilisation durable et le partage des bénéfices		
Cible 9 : Utilisation durable	Promotion de la gestion et l'utilisation durable des espèces sauvages dans les chaînes d'approvisionnement <i>via</i> les Briefs filières durables & RSE	§ 2.4.2.1
Cible 10 : Exploitation des ressources	Promotion de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement <i>via</i> les Briefs filières durables & RSE	§ 2.4.2.1
Cible 12 : Aires urbaines	Gestion des sites tertiaires pour accroître la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines	§ 2.5.2 et § 2.5.6
Cible 13 : Accès et partage des bénéfices	NA	

Cibles du Cadre mondial Kunming-Montréal	Réponses d'Hermès	
Cible 14 : Intégration & normalisation	NA	
Objectif D – Outils et solutions pour la mise en œuvre et la généralisation		
Cible 15 : Entreprise	Mesure de l'empreinte sur la biodiversité des chaînes de valeur de 92 % du CA d'Hermès via le GBS et communication des grands résultats	§ 2.4.3.3
Cible 16 : Consommation durable	Actions en faveur de la circularité et de la réduction de production de déchets	§ 2.4.1.2 et § 2.5.4

2.4.3.6 GESTION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES SITES OPÉRÉS

En application des principes du référentiel Harmonie § 2.5.2, **toute nouvelle implantation de site industriel fait l'objet d'une étude d'impact**. Celle-ci intègre les enjeux liés à la faune, la flore et la préservation des milieux naturels.

Comme expliqué au § 2.4.3.4, pour l'implantation des nouveaux sites de maroquinerie, Hermès privilégie désormais la reconversion des anciens sites industriels ou friches chaque fois que c'est possible. À titre d'exemple, la Maroquinerie de Montereau est établie sur un ancien site d'une entreprise du secteur de l'énergie, et celle de Guyenne sur un terrain de remblais routiers. Les futures maroquinerie de Riom et de Saint-Junien sont également des reconversions de sites industriels et cette démarche permet de limiter très fortement l'artificialisation des surfaces tout en poursuivant la croissance de l'activité.

Afin d'intégrer la sauvegarde de la biodiversité dès la réflexion autour de l'implantation des futures maroquinerie, un guide recensant les bonnes pratiques a été rédigé en 2020 et intégré au référentiel Harmonie. Les principes suivants ont été retenus : à l'échelle parcellaire, une gestion écologique des espaces verts est favorisée. À l'échelle paysagère, il s'agit de favoriser la connectivité écologique des sites avec leur milieu environnant. Le référentiel de construction durable utilisé lors de chaque nouveau projet d'implantation s'est donc enrichi et permettra désormais aux architectes et paysagistes d'intégrer au mieux cette dimension dans leurs projets.

En 2022, 16 maroquinerie ont été évaluées avec l'appui d'un expert indépendant : 16 indicateurs fondés sur les cinq facteurs d'érosion définis par l'IPBES ont été retenus : ils ont pour vocation de mesurer la pression sur la biodiversité, à la fois l'impact des activités sur les sites, l'état de l'environnement qui en résulte et les réponses ou actions correctives mises en place. Ces indicateurs évaluent la mise en place du guide de bonnes pratiques du pôle Maroquinerie avec, par exemple, la proscription d'utilisation de produits phytosanitaires. Sur les maroquinerie déjà évaluées en 2021, il est constaté une évolution favorable dans la gestion des espaces verts de nos sites. La gestion différenciée et une tonte raisonnée des espaces verts permettent par exemple un meilleur accueil de la faune et de la flore. L'attention particulière portée sur ces espaces verts a également permis de déceler plusieurs espèces exotiques envahissantes qui ont fait ou feront l'objet d'une éradication ciblée.

Les actions pilotes menées par le métier Cuir ont vocation à être étendues à l'ensemble des sites de production en France, permettant d'atteindre un objectif 2025 de 100 % des sites impliqués dans des actions biodiversité.

À la CATE, un espace vert d'environ 5 000 m² est laissé en friche et est entretenu une seule fois par an afin de favoriser le développement de la biodiversité. La fauche tardive des espaces verts se poursuit et leur nouveau projet d'aménagement est prévu pour 2023.

Le site textile d'ATBC à Bussières a réalisé une zone « prairie fleurie – luzerne » de 225 m² pour l'alimentation des insectes et lapins sauvages.

Après finalisation des diagnostics des sites industriels, des plans d'action seront déployés. Ces plans devront inclure un volet d'actions en faveur des espaces verts, de la faune et de la flore (installation d'hôtels à insectes, ruches...) et de la préservation de l'eau.

En ce qui concerne les sites tertiaires et mixtes, un projet pilote a été déployé sur le site de la Ville de Pantin où au fur et à mesure de la constitution de la Cité des Métiers, cinq jardins avaient été créés sur 8 000 m² et des ruches avaient été installées. D'une rencontre avec une société experte en bio-monitoring est née l'idée d'un projet favorisant la biodiversité urbaine. Deux ambitions ont émergé grâce aux données susceptibles d'être récoltées dans le cadre de ce projet : **favoriser la biodiversité, au-delà de la préserver, à l'aide des relevés floristiques et contribuer à une démarche territoriale de protection de l'environnement**, au-delà des sites, en partageant les relevés des polluants avec les collectivités locales. La mise en place du bio-monitoring s'étale sur plusieurs années. Il consiste à utiliser les marqueurs de diversité et de pollution identifiables dans les pollens rapportés par les abeilles dans leur ruche, et de profiter de leur rayon d'action d'environ 2 km. Cette démarche suppose l'équipement de collecteurs sur les ruches, la récupération du pollen et de conduire l'analyse scientifique des données. Les premiers enseignements ont confirmé la richesse des variétés végétales de Pantin, au nombre de 39 contre 18 en moyenne sur les sites français étudiés par le prestataire. Les résultats de l'analyse ont par ailleurs conduit à l'identification de pollution et à la substitution des pratiques de traitement antifongique sur les sites (bien que sans intrant chimique de synthèse) et l'adoption d'actions de traitement manuelles.

Les informations récoltées ont été partagées avec les acteurs du territoire pour que leurs projets de plantations soient en cohérence avec les besoins en termes de biodiversité. 2023 marquera la poursuite de ce dialogue avec les parties prenantes locales sur le territoire « Est ensemble », en explorant de nouveaux territoires d'application pour les années à venir. Cette première expérience réussie a conduit au développement des pratiques de bio-monitoring sur d'autres sites du groupe, tels que celui du Vaudreuil en 2022.